



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2027

Filière technique - Catégorie B
(Arrêté d'ouverture n° 2026-142 du 27 août 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et
de la Grande Couronne de la région Ile-de-France,
Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{re} CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
Examen ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du grade de technicien principal de 2^e classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Toutefois, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier. Les candidats désirant s'inscrire à l'examen doivent être en activité à la clôture des inscriptions, soit le 26 novembre 2026.	JEUDI 15 AVRIL 2027 dans les locaux de CENTREX à Noisy-le-Grand (93) Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve.

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 13 octobre au 18 novembre 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 26 novembre 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmis via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental
de gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**